

A LA CUEILLETTE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500.00 Euros
Siège Social : 16, Rue d'Angers – 94550 Chevilly-Larue
RCS Créteil : B 788 845 790

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024**

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 27 677 euros de l'exercice de la manière suivante :

Au compte report à nouveau
et le solde, soit la somme de
réserves » qui s'élèvent ainsi à 104 081 euros.

11 071 euros.
16 606 euros au compte « Autres

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GÉRANCE



A LA CUEILLETTE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500.00 Euros
Siège Social: 16, Rue d'Angers – 94550 Chevilly-Larue
RCS Créteil : B 788 845 790

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt quatre

Le 30 JUIN,

A 13 heures,

Les associées de Société A LA CUEILLETTE, Société à responsabilité limitée au capital de : 7 500 euros divisé en 500 parts de 15 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 16, Rue d'Angers 94550 Chevilly-Larue, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

- Madame HABHAB Djamila, née BOUDEFOUA, propriétaire de 250 parts sociales
- Madame BERKI Jamila, propriétaire de 250 parts sociales

Seules associées de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame HABHAB Djamila, née BOUDEFOUA – Gérante-associée

La Gérante rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Rémunération de la Gérance et du Responsable commercial,
- Questions diverses,

La Gérante dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Gérante déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, la Gérante déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 24 344 euros de l'exercice de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| - Au compte report à nouveau euros | 11 071 euros |
| - et le solde, soit la somme de | 16 606 euros au compte « Autres |
- réserves » qui s'élèvent ainsi à 104 081 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération perçue au cours de l'exercice écoulé, soit la somme de 102 393 euros, réparti entre associées :

- Madame HABHAB Djamila, née BOUDEFOUA, soit la somme de 50 318 euros
- Madame BERKI Jamila, soit la somme de 52 075 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Gérante et les associés ou leurs mandataires.

LA GERANCE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'LA GERANCE'.

A LA CUEILLETTE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500.00 Euros
Siège Social : 10, Rue d'Angers – 94550 Chevilly-Larue
RCS Créteil : B 788 845 790

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de notre premier exercice social.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les formes et méthodes d'évaluation en vigueur faisant application des règles comptables.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 659 375 euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 294 899 euros

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 98 147 euros

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 645 355 euros

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 14 020 euros

Quant au résultat courant avant impôt, tenant compte des produits et frais financiers, il s'établit à 12 938 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 19 976 euros
- de l'impôt sur les sociétés de (-) 5 237 euros

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par un bénéfice de 27 677 euros

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 27 677 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

- Au compte report à nouveau 11 071 euros
et le solde, soit la somme de 16 606 euros au compte « Autres réserves » qui s'élèvent ainsi à 104 081 euros.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 211 519 euros.

GERANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE

- Rémunération de la gérance

Vous aurez à approuver la rémunération perçue au cours de l'exercice écoulé, soit la somme de 102 393 euros, réparti entre associées :

- Madame HABHAB Djamil, née BOUDEFOUA, soit la somme de 50 318 euros
- Madame BERKI Jamila, soit la somme de 52 075 euros.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' or similar character, followed by a horizontal line and a small flourish.

A LA CUEILLETTE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500.00 Euros
Siège Social : 16, Rue d'Angers – 94550 Chevilly-Larue
RCS Créteil : B 788 845 790

RAPPORT SPÉCIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2024

Conformément à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

LA GERANCE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' or 'G' shape with a horizontal line extending to the right.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Mme HABHAB DJAMILA
3 RUE DE LA GLACIERE
94150 RUNGIS
FRANCE

N° d'adhérent : 20123550055656

Pour le compte de :

SARL A LA CUEILLETTE
16 RUE D ANGERS
94550 CHEVILLY-LARUE

N° SIREN : 788 845 790

Période déclarée : Année 2023

Date limite de dépôt : 18/05/2024

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Certifié conforme à l'original:

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice dos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	9 778	7 454	2 324
Immobilisations financières (1)	13 640		13 640
TOTAL I (5)	23 418	7 454	15 964
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	44 360		44 360
Avances et acomptes versés sur commandes	20 770		20 770
Créances (2) clients et comptes rattachés	337 179		337 179
Créances autres (3)	52 372		52 372
Valeurs mobilières de placement	952		952
Disponibilités	27 031		27 031
Charges constatées d'avance	41 630		41 630
TOTAL II	524 294		524 294
TOTAL GENERAL (I + II)	547 712	7 454	540 258

B - PASSIF

	Net Exercice dos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	7 500
Réserve légale	750
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	87 475
Report à nouveau	88 117
Résultat de l'exercice	27 677
TOTAL I	211 519
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	136 007
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 500
Fournisseurs et comptes rattachés	124 641
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	2 862
Autres dettes	62 729
TOTAL III	328 739
TOTAL GENERAL (I + II + III)	540 258

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	53 806
(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	2 701

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	1 634 785
Autres produits		24 590
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		1 659 375
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		1 104 688
Variation de stock (marchandises)		-16 190
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		10 190
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier	150 224
		86 346
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE	2 612
		2 612
Rémunérations du personnel		294 899
Charges sociales		98 147
Dotations aux amortissements		785
Total des charges d'exploitation (II)		1 645 355
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		14 020
Produits et charges divers	Produits financiers (III)	21
	Produits exceptionnels (IV)	22 079
	Charges financières (V)	1 103
	Charges exceptionnelles (VI)	2 103
	Impôts sur les bénéfices (VII)	5 237
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		27 677

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	27 677	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		5 237
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	32 914	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	32 914	